

“BELMONT SPREAD”

M. Boisvert:

1. Le produit étiqueté “Belmont Spread”, fabriqué à Sainte-Anne-de-la-Pérade (P.Q.), constitue-t-il une substance alimentaire, aux termes de la loi sur les aliments et drogues?

2. Si tel est le cas, de quels ingrédients se compose ce produit et quelle est la proportion de chaque ingrédient?

M. Robertson:

1. Oui.
2. Humidité, 20·4 p. 100; lait caillé, sel, etc., 5·7 p. 100; matière grasse, 73·9 p. 100. Un

examen de la matière grasse révèle qu’il s’agit probablement de saindoux. Il renferme aussi une petite quantité des préservatifs connus sous le nom de gallate propylique et d’hydroxyanisole butylé.

SOMME VERSÉE AU TITRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. Kickham:

Au cours de chaque année, depuis 1946, quelle somme la province de l’Île du Prince-Édouard a-t-elle reçue en vertu du programme de sécurité sociale, y compris la pension de vieillesse, les allocations familiales, la pension aux aveugles, etc?

M. Robertson:

	Allocations familiales	Pensions de vieillesse	Pensions de cécité	Sécurité de la vieillesse
1946-1947	\$ 2,192,044 00	\$ 350,808 13	\$ 24,211 44
1947-1948	2,256,477 00	478,924 19	29,423 60
1948-1949	2,295,286 00	593,070 14	30,928 72
1949-1950	2,411,291 00	865,299 30	40,336 10
1950-1951	2,467,257 00	945,051 64	43,342 92
1951-1952	2,495,987 00	745,143 45)	38,353 93	\$ 754,720 00
		* 6,532 45)		
1952-1953	2,522,830 00	* 66,313 41	26,680 54	3,155,700 00
1953-1954 (au 31 janvier)....	2,130,160 00	* 63,491 88	20,929 30	2,668,660 00
	\$18,771,332 00	\$4,114,634 59	\$254,206 55	\$6,579,080 00
Total	\$29,719,253 14			

* Versements au titre de l’assistance vieillesse.

MARGARINE—RÉCLAME PAR LE GOUVERNEMENT

M. Poulin:

1. Existe-t-il une publication d’un ministère ou d’un organisme du gouvernement dans laquelle on conseille aux consommateurs éventuels de servir de la margarine aux repas?

2. Dans le cas de l’affirmative, quel est le nom de cette publication et sous quelle autorité est-elle publiée?

M. Robertson:

1. Il n’y a aucune publication du service de l’hygiène alimentaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui porte exclusivement sur la margarine ou qui conseille aux consommateurs de servir de la margarine de préférence à d’autres garnitures.

2. Voir réponse au n° 1.

RELEVÉ DE LA TAILLE ET DU POIDS DES PERSONNES

M. Follwell:

Quelle est la nature et quel est l’objet des relevés faits récemment au Canada au sujet de la taille et du poids des personnes?

M. Robertson: Vu que l’excès de poids est censé être un facteur d’invalidité et de mort prématurée dans le cas de maladies telles que le diabète, l’hypertension artérielle ou les af-

fections cardiaques, on s’occupe beaucoup de ce problème. Pour déterminer si une personne dépasse le poids normal, il faut recourir à la liste des normes. Or ces normes ont été établies à la suite d’études restreintes à de petits groupes de personnes disséminés dans divers pays.

Conséquemment, l’Organisation mondiale de la santé et d’autres organismes que la question intéresse, ont recommandé que chaque pays étudie avec soin les normes en usage, afin d’en établir une à l’égard de sa propre population. Le Canada est un des premiers pays,—sinon le premier,—à donner suite à ce vœu et à poursuivre un relevé sur la taille et le poids d’après un échantillon-type de toute la population du pays.

Sous la direction du chef du Service de l’hygiène alimentaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et grâce aux conseils du Bureau fédéral de la statistique, les membres du personnel ont pesé et mesuré 22,000 personnes par tout le Canada. On est actuellement à établir la moyenne de ces mesures calculées d’après le sexe, la taille et l’âge. On publiera bientôt une nouvelle liste de normes établissant le poids moyen des